DISTRICT DE MORGES
COMMUNE DE DENGES
N° D'ARCHIVE: .....

PLAN DE QUARTIER

"SUR LES MOULINS" Echelle 1: 1000

CONCERNANT LES TERRAINS DELIMITES AU SUD PAR LA R.C. 1b, A L'EST PAR LA ZONE D'HABITATION INDIVIDUELLE, AU NORD PAR LE CHEMIN DE VILLARD ET A L'OUEST PAR LA ZONE INTERMEDIAIRE "LES EPINETTES".

Approuvé par la Municipalité de Denges dans sa séance du 1. 07. 96

Le Syndic : Le Secrétaire :

Plan déposé au Greffe Municipal pour être soumis à l'enquête publique du 25. 04. 97 au 24. 05. 97

Le Syndic : Le Secrétaire :

Adopté par le Conseil communal dans sa séance du 17. 11. 97

Le Président : Le Secrétaire :

APPROUVE PAR LE DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES - 1 MAI 1998

Le Chef du Département :

Etabli par:
24 mai 1996 / corr: 17.01.97
corr: 04.04.97

ATELIERS CUBE + NIV-O architectes – Lausanne
DM Bureau d'études Daniel MOSINI ingénieur EPF et géomètre officiel – Morges

Légende

Périmètre du plan de quartier

Limite des constructions

Front obligatoire des façades

Bande d'implantation obligatoire des façades

① Construit sur minimum 50 % de la longueur

② Construit sur minimum 75 % de la longueur

③a ③b Un des deux fronts de construction doit être obligatoirement construit sur toute la longueur, hauteur minimum 6 m au-dessus des voies d'accès

④ Construit sur toute la longueur, hauteur minimum 6 m au-dessus des voies d'accès

Périmètre constructible

Cordons boisés

Aire de verdure

Bâtiments existants

Cheminement piétonnier

Cheminement piétonnier public

P Parking visiteurs extérieur pour périmètres A, B, C, D

2+A Nombre de niveaux + attique

B Destination des périmètres constructibles

III Degré de sensibilité OPB

Cote de référence indicative

418.00 418.00 Altitude maximale

900 ... 991 Points de coordonnées des périmètres

152150
152100
152050
152000
151900
G
F
E
250
253
254
255
256
216
217
261
262
263
264
265
Sur Villard
Sur les Moulins
En Rueires
Morges
Route cantonale 1b
COMMUNE DE PREVERENGES
Arrêt de bus (position indicative)
A4 II 2+A
1800 m2
A3 II 2+A
1800 m2
A2 II 2+A
1800 m2
D4 II 2+A
1600 m2
B4 II 2+A
1200 m2
D3 II 2+A
1400 m2
C4 II 2+A
1200 m2
B3 II 2+A
1200 m2
D2 II 2+A
1540 m2
C3 II 2+A
1200 m2
B2 II 2+A
1200 m2
C2 II 2+A
1200 m2
D1 II 2+A
1540 m2
B1 II 2+A
1500 m2
C1 II 2+A
1500 m2
E4 III 3
931 m2
E3 III 3
1326 m2
E2 III 3
2130 m2
E1 III 3
1945 m2
329
330
331
322
323
257
258
259
260
325
267
269
285
290
202

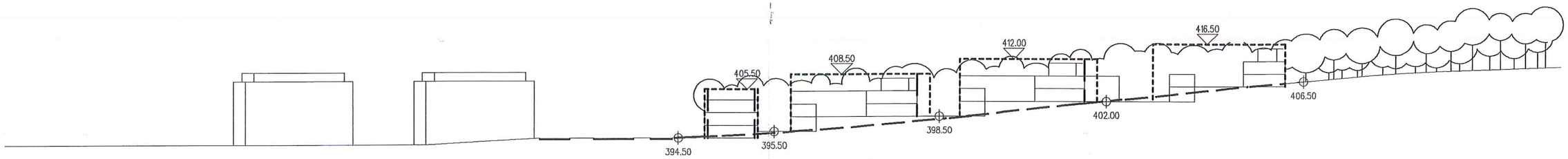

COUPE A

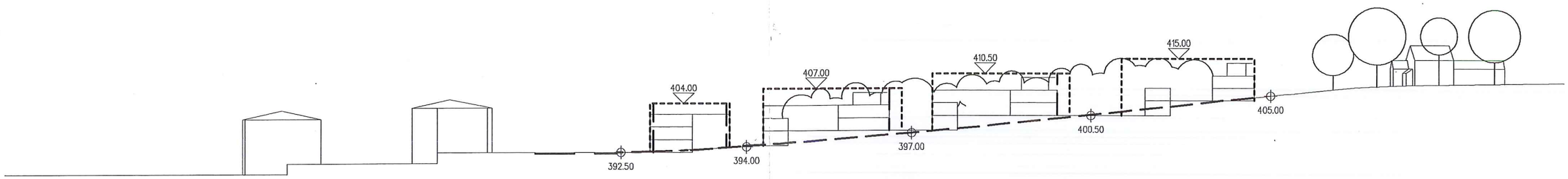

COUPE B

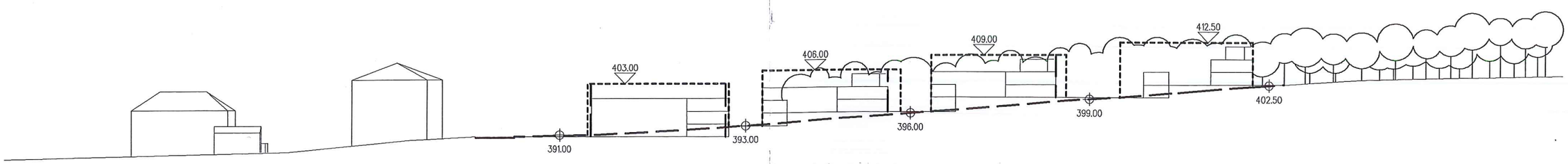

COUPE C

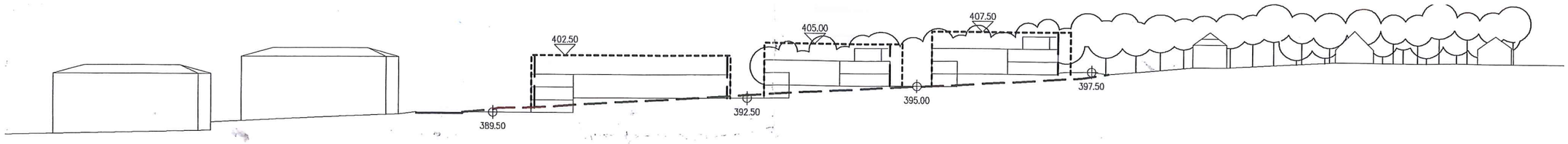

COUPE D

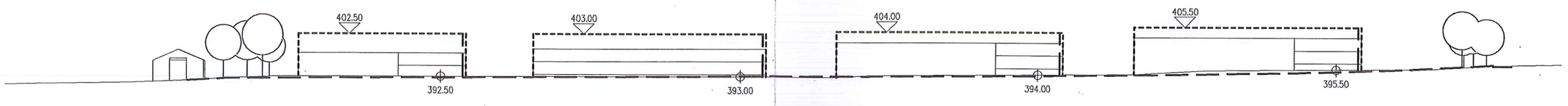

COUPE E

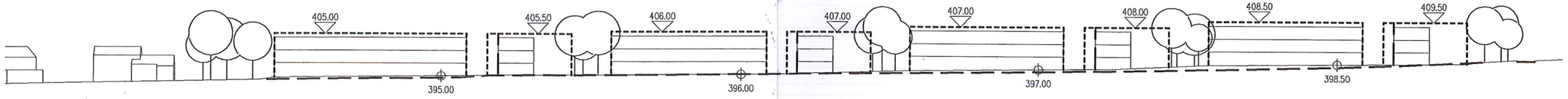

COUPE F

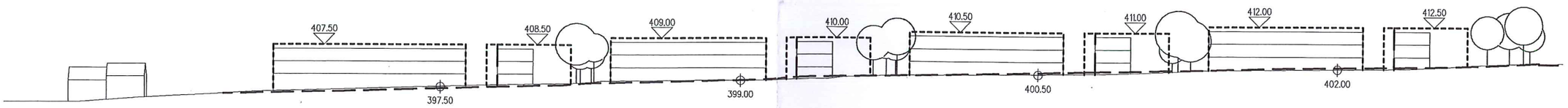

COUPE G

DETENTE
JEUX

390.00

393.00

396.00

399.00

402.50

ILLUSTRATION DU PLAN DE QUARTIER

Les accès au quartier se font depuis la RC 1b. Le principe d'accès figurant sur le plan est conforme au concept de réaménagement de la RC 1b en cours d'étude (SRA et SAT 1996).

Le front sud est fait de bâtiments de 2 niveaux sur rez. Ils dégageront, selon leur affectation, des espaces collectifs sous forme de place, soit ouverte sur la route, soit protégée de celle-ci. Ces bâtiments peuvent contenir des équipements publics tels qu'une garderie, une petite école, des commerces, un café, etc…

A l'arrière, les cordons boisés forment des "clairières" permettant la création d'unités identifiables à l'échelle humaine. Le plan de quartier favorise la construction d'habitat groupé, permettant une adaptation dans le temps de la distribution des logements en fonction de l'évolution de la famille, ainsi qu'une forme de travail à domicile non gênant pour le voisinage.

Au nord, sur la crête, le quartier est prolongé par un espace vert, transition avec la campagne.

PARCELLAIRE ET ETAPES

Le plan de quartier sera réalisé en quatre étapes, d'est en ouest.

Il est structuré par des cordons boisés qui assurent la transition entre les étapes, ainsi qu'avec le quartier de villas à l'est. Les cordons boisés font partie des équipements d'infrastructure.

1 La première étape est indépendante de la réalisation de la contre-allée. Elle peut être desservie par le chemin existant au nord, raccordé à la RC 80.

2 L'illustration montre la possibilité de différer dans le temps la réalisation des périmètres sud.

3 Chaque étape, cadrée par les cordons boisés, peut avoir sa propre identité (type d'habitation, implantation, expression architecturale).

4 La réalisation des fronts bâtis le long de la RC 1b permettra de changer le statut de la route en avenue et contribuera à la protection contre le bruit du quartier.